



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

La secrétaire départementale à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
131 avenue de Lyon
73 000 Chambéry

Adresse :

Maison des Syndicats
77 rue Ambroise Croizat
73000 CHAMBÉRY

Téléphone :

04 79 68 91 65

Courrier électronique :

snu73@snuipp.fr

Site internet :

<http://73.snuipp.fr>

Facebook :

www.facebook.com/SNUipp.FSU.73

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Fin février, Le SNUipp-FSU national a obtenu une réponse positive du ministère au sujet des mouvements départementaux.

Désormais, il apparaît clairement qu'il ne doit plus y avoir de « *communication du projet d'affectation intradépartemental avant la tenue de la CAPD compétente* ».

Le ministère a adressé une note en ce sens aux Recteurs et IA-DASEN, en date du 5 mars dernier.

En outre, il est mis en avant le fait que « *les CAPD doivent être consultées sur les mouvements des personnels* ». De ce fait, les mesures d'ajustement du mois de juin devraient également faire l'objet d'une CAPD.

Conformément à ce qui est indiqué dans la note émanant du ministère, nous vous demandons donc de modifier la circulaire départementale du mouvement, et d'informer les enseignants que les projets d'affectation ne seront plus communiqués en amont de la CAPD, et de prévoir une CAPD pour les dernières mesures de mouvement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en mon sincère et profond dévouement au Service Public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU Savoie,

Sarah Hamoudi-Wilkowsky